



Perte de procès a cause d'avocat incompetent

Par melodie

Bonjour ma maison a été reconstruite en catnat mon assurance n'a pas voulu reconnaître les réparations en "causes directes" ce qui a eu pour conséquence une indemnisation sur factures malgré 5 LR avec AR. j'ai donc eu recours a une avocate pour faire connaître ce droit MAIS je pensais d'après ce que j'avais lu sur différents forum que la date requise pour interrompre le délai de prescription était la date de la 1ere LR avec AC or il n'en est rien puisque j'avais reçu une modique somme pour 1ere indemnisation. mon avocate n'a rien vu et j'ai perdu mon procès. elle m'a conseillée de faire appel.... lorsque j'ai consulté un avocat spécialisé en appel voici sa réponse ;

" Madame, il est inutile de faire appel, le dossier est perdu d'avance, d'ailleurs votre avocate n'aurait jamais du prendre votre dossier. le délai de prescriptions était déjà dépassé "

ayant contacté mon assurance juridique, celle-ci me conseille de porter plainte contre mon avocate. j'ai lu sur internet plusieurs articles qui disent que c'est une indemnisation à négocier avec son assurance qui est faite pour ce genre de problème mais qu'il me fait prendre quand même un avocat. qu'en pensez-vous?? et que puis-je attendre d'une telle négociation??? grand merci pour tous vos conseils cordialement